



**Ministry of Health and
Long-Term Care**

**Inspection Report under
the Long-Term Care
Homes Act, 2007**

**Ministère de la Santé et des
Soins de longue durée**

**Rapport d'inspection prévu
par la *Loi de 2007 sur les
foyers de soins de longue***

**Long-Term Care Homes Division
Long-Term Care Inspections Branch**

**Division des foyers de soins de
longue durée
Inspection des FSLD**

Ottawa Service Area Office
347 Preston St Suite 420
OTTAWA ON K1S 3J4
Telephone: 613 569-5602
Facsimile: 613 569-9670

Bureau régional de services d'Ottawa
347, rue Preston, bureau 420
OTTAWA ON K1S 3J4
Téléphone : 613 569-5602
Télécopieur : 613 569-9670

Copie du public

Date du rapport	N° de l'inspection	N° de registre	Type d'inspection
12 mars 2018	2018_682549_0008	023808-17	Système de rapport d'incidents critiques

Titulaire de permis

CVH (n° 6) Inc. à titre d'associé commandité de CVH (n° 6) LP
766, chemin Hespeler, bureau 301, a/s de Southbridge Care Homes Inc. CAMBRIDGE
ON N3H 5L8

Foyer de soins de longue durée

The Palace
92, rue Centre, ALEXANDRIA ON K0C 1A

Nom de l'inspectrice

RENA BOWEN (549)

Résumé de l'inspection



**Ministry of Health and
Long-Term Care**

**Ministère de la Santé et des
Soins de longue durée**

**Inspection Report under
the Long-Term Care
Homes Act, 2007**

**Rapport d'inspection prévu
par la *Loi de 2007 sur les
foyers de soins de longue***

Cette inspection a été menée dans le cadre du Système de rapport d'incidents critiques.

Elle a été effectuée aux dates suivantes : 20, 21, 22 et 23 février 2018.

Au cours de l'inspection, l'inspectrice a eu des entretiens avec les personnes suivantes : personnes préposées aux services de soutien à la personne (PSSP), infirmières autorisées/infirmiers autorisés (IA), directrice adjointe des soins/directeur adjoint des soins, et directrice des soins/directeur des soins.

L'inspectrice a examiné des dossiers médicaux de personnes résidentes, y compris le programme de soins et les dossiers d'administration des médicaments.

**Les protocoles d'inspection suivants ont été utilisés durant cette inspection :
Prévention des chutes**

Aucun non-respect n'a été constaté au cours de cette inspection.

**0 AE
0 PRV
0 OC
0 RD
0 OTA**



Ministry of Health and
Long-Term Care

Ministère de la Santé et des
Soins de longue durée

Inspection Report under
the Long-Term Care
Homes Act, 2007

Rapport d'inspection prévu
par la *Loi de 2007 sur les
foyers de soins de longue*

NON-RESPECT DES EXIGENCES

Définitions

AE – Avis écrit

PRV – Plan de redressement volontaire

RD – Renvoi de la question au directeur

OC – Ordres de conformité

OTA – Ordres, travaux et activités

Le non-respect des exigences prévues par la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée* (LFSLD) a été constaté.

Le présent document constitue un avis écrit de non-respect aux termes du paragraphe 1 de l'article 152 de la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée* (LFSLD).

Émis le 12 mars 2018

Signature de l'inspectrice

Rapport original signé par l'inspectrice.